



La Secrétaire Générale

D19SGVP-001063

Paris, le 31 JUL. 2019

Madame la Maire,

chère Rachida Dati,

En réponse à l'inquiétude légitime quant aux risques de pollution par le plomb générée par l'incendie de la cathédrale Notre Dame dans les établissements d'accueil de la petite enfance et les établissements scolaires, je tiens à vous assurer que les services de la Ville mettent en œuvre avec diligence l'ensemble des recommandations formulées par l'Agence régionale de santé (ARS).

Dans un premier temps, l'ARS a défini un périmètre de 500 mètres autour de la cathédrale sur lequel elle a prescrit le lancement d'une campagne de prélèvements dans les espaces intérieurs en ciblant les logements avec enfants ou femmes enceintes et les établissements accueillant des enfants. Aucun établissement scolaire ou d'accueil de la petite enfance de votre arrondissement n'était concerné par ce périmètre.

Le 18 juillet dernier, l'ARS a émis une nouvelle recommandation élargissant ce périmètre d'investigations à un périmètre de 300 mètres autour des points où des niveaux supérieurs à 5000 µg/m² ont été mesurés dans l'espace public parisien.

En application de cette recommandation, des prélèvements vont être effectués dans les deux établissements ressortant de ce nouveau périmètre dans votre arrondissement : le jardin d'enfants 8 rue Saint Simon et l'école maternelle 17 rue de Verneuil, actuellement fermés. Les mesures de gestion seront mises en œuvre dès connaissance des résultats de ces prélèvements que vous pourrez consulter sur le site Paris.fr (<https://www.paris.fr/actualites/incendie-de-notre-dame-l-essentiel-concernant-la-pollution-au-plomb-7028>). La crèche de l'Institution Nationale des Invalides devra également faire l'objet de prélèvements.

La Ville a par ailleurs relayé les mesures recommandées par l'ARS en matière de nettoyage et d'hygiène. Elle s'est assurée que ces préconisations, en matière de nettoyage notamment, étaient mises en œuvre dans les établissements dont elle a la responsabilité.

Le Rectorat et le Diocèse ont été informés des mesures prises par la Ville afin qu'ils relaient la nécessité de faire de même dans les établissements scolaires privés du périmètre, les écoles primaires Saint Thomas d'Aquin située 7 rue Perronet et Sainte Clotilde située 77 rue de Crenelle.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous

MRobineau

Aurélie ROBINEAU-IS AËL

Madame Rachida DATI
Maire du 7^e arrondissement
MAIRIE du 7^e ARRONDISSEMENT
116, rue de Varenne
75007 PARIS